

Garanties d'emprunts

Département de la Sarthe

Isabelle MOREAU
Ivan LE CHARPENTIER
Simon POUZANCRE

Service Stratégie Financière et Budget Hôtel du Département – Place Aristide Briand 72 072 LE MANS Cedex 9

Tel: 02 43 54 73 27 <u>habitat@sarthe.fr</u> <u>isabelle.moreau@sarthe.fr</u> <u>ivan.lecharpentier@sarthe.fr</u> <u>simon.pouzancre@sarthe.fr</u>

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Conseil départemental apporte sa garantie aux organismes HLM pour les emprunts au titre des PLUS, PLUS Foncier, PLAI, PLAI Foncier, PAM, PLUS-CD, PLUS-CD Foncier, PHARE, PRU AS, Eco Prêt, prêt Booster.

Les garanties varient selon le type d'organisme et le lieu d'implantation du logement :

- L'OPH Sarthe Habitat et la SECOS (SEM du département) sont garantis à 80% par le Département et 20% par la commune d'implantation, sauf au Mans où la garantie départementale est de 100%.
- Les Entreprises Sociales pour l'Habitat sont garanties à 50% par le Département et 50% par Le Mans Métropole sur le territoire de cette dernière, et à 80% par la collectivité départementale et 20% par la commune dans le reste du département.

TYPE D'AIDE

Garantie

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Sarthe

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Aide forfaitaire de 3 000 € par logement.
- Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est apportée pour :
- Les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration sur des parcelles contigües au bâti existant du centre bourg.
- Les opérations d'acquisition-amélioration spécifiques de logement adapté répondant aux besoins de ménages identifiés par les dispositifs du PDALHPD.
- Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est apportée pour les opérations bénéficiant du label
 Très Haute Performance Energétique (THPE).

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Communes, Le Mans Métropole

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Montant de l'encours de la dette garantie au 1er janvier 2022 : 503 367 254,79 € (dont 403 453 367.60 € pour le logement social).

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2021, 86 emprunts ont été garantis pour un capital garanti de 15 432 230,60 €

En 2020, 85 emprunts ont été garantis pour un capital garanti de 26 818 064 €

En 2019, 79 emprunts ont été garantis pour un capital garanti de 24 021 662,35 €

En 2018, 95 emprunts ont été garantis pour un capital garanti de 25 762 762,83 €

OBSERVATIONS

Depuis 2005, le Conseil départemental accorde sa garantie à hauteur de 100% à l'OPH Sarthe Habitat pour ses opérations de réhabilitation et d'amélioration.